



# Bulletin d'information NATURA 2000

## Étangs de l'Armagnac

N°18- Mars 2021 - site Natura 2000 FR7300891

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « Est-ce que Natura 2000 peut m'empêcher de construire ? » ou bien « Qu'est ce que je peux faire sur Natura 2000 » ou encore « Pourquoi Natura 2000 n'a pas empêché la coupe de la forêt ? ».

Mais qui est donc ce Natura 2000 ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union, dont la France, a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans le Gers il y en a 6 couvrant 17 110 ha. Et chez vous ? Il y a le site des "Étangs de l'Armagnac".

« Que se passe-t-il dans ces sites Natura 2000 ? »

L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de ne pas tout réglementer et de se baser sur le volontariat et la participation des acteurs du territoire (collectivités, fédérations de pêche et de chasse, associations environnementales, structures agricoles, ...) réunis dans un comité de pilotage local. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement spécifique. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé DOCument d'OBjectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et de la faune) et un diagnostic socio-économique. Cette analyse permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés dans le bilan ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et chartes Natura 2000, Mesures Agri-Environnementales... Quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.



# La vie du site Natura 2000 en résumé et en chiffres

## Des gestionnaires qui s'engagent volontairement

### Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) (contrats agricoles)

Bilan des engagements depuis 2016

24% de la surface agricole  
du site Natura 2000  
Et 14 % de la SAU de la  
zone d'influence engagée  
en MAEC



34 agricultrices et  
agriculteurs  
bénéficiaires



452 000 € versés aux  
agriculteurs et  
agricultrices engagé(e)s



10 mares et étangs  
3,8 km de fossés  
gérés en faveur des  
espèces sauvages



314 hectares de  
prairies gérées et 102  
hectares de cultures  
converties en prairies



Cistude d'Europe ©Adasea 32

### Les contrats Natura 2000 (contrats hors agricoles)

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Il s'applique sur des parcelles non agricoles et vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, le projet d'un propriétaire (particuliers, forestiers, communes, ...) pour la restauration ou la gestion écologique d'un milieu (habitat naturel ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire).

Exemples sur les milieux forestiers :  
(durée de 30 ans) : dispositif favorisant le développement de bois sénescents, Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, etc...

Exemples sur des milieux non-forestiers (5 ans) :

débroussaillage d'espaces en herbe en dynamique de fermeture, restauration de zones humides ,etc...

2 contrats Natura 2000 sont en cours :

- 1 contrat de gestion d'un étang et de ses abords sur 9,6ha protégeant l'habitat de la Cistude d'Europe.
- 1 contrat forestier pour le développement de bois sénescents (2,18 ha et 52 arbres)



Prairie sèche de fauche avec un retard au 5juillet,  
site de ponte de la Cistude d'Europe ©Adasea 32

### Les Chartes Natura 2000

Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 ?

Elle vise à favoriser la poursuite et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (sorte de guide de bonnes pratiques). Il s'agit d'un engagement à la parcelle cadastrale qui permet de valoriser son implication dans le dispositif Natura 2000. Tout propriétaire (particuliers, agriculteurs, communes, ...) peut engager les parcelles cadastrales en propriété, pour 5 ans. Il peut bénéficier en échange de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

- 1 Charte Natura 2000 en cours, signée par le Conseil Départemental sur l'étang du Moura est en cours, elle concerne l'étang, ses abords,...

11,5 % de la surface du site sont engagés sous contrats ou charte Natura 2000

# La vie du site Natura 2000 en résumé et en chiffres

## Régime d'évaluation des incidences :

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou un projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et sur les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Évaluation des incidences. Ce dossier est proportionné au projet et à sa situation par rapport au site Natura 2000.

Défrichement

Manifestation sportive

Documents d'urbanisme

Création et agrandissement de plans d'eau

Permis de construire

Sentier de découverte

Réalisation de travaux sur cours d'eau

L'animateur du site Natura 2000 ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut également vous fournir des données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

## Sensibilisation au patrimoine naturel auprès des scolaires et du grand public



Le CPIE Pays Gersois a dû s'adapter aux conditions sanitaires liées à l'épidémie mais a pu réaliser des **animations pédagogiques sur le thème de la biodiversité** auprès de **2 classes de Panjas**. Les élèves ont apprécié les différentes activités proposées pour découvrir la biodiversité locale : chasse aux traces et indices, ateliers pratiques,

...  
Ils ont appris à reconnaître certaines espèces ainsi que leur chant ou leur cri, ont découvert le cycle de vie des insectes et leur importance dans le réseau trophique.

## Valorisation touristique

Si les animations scolaires ont pu avoir lieu, celles pour le grand public n'ont pu se réaliser. Le CPIE Pays Gersois s'est quand même engagé dans des actions grand public liées à l'animation du patrimoine naturel de l'Armagnac. Ainsi, dans le cadre de la démarche territoriale « Un Grand Vert d'Armagnac » portée par le PETR d'Armagnac, le CPIE Pays Gersois, aux côtés de l'ADASEA, a participé à la création d'une collection de 20 sites naturels et paysagers en réalisant la rédaction de contenus et la recherche d'illustrations pour la mise en place des panneaux pédagogiques.

Initiative soutenue grâce au contrat de transition écologique du PETR Pays d'Armagnac



# Zoom sur ...

## La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)

La fritillaire est une plante printanière (floraison en mars) bulbeuse de la famille des liliacées. Son nom latin, *Fritillaria* vient de *Fritillus* désignant un cornet pour jeter les dés et *meleagris* est la traduction latine de la pintade, dont le plumage est tacheté à la manière des pétales de la Fritillaire. On la trouve dans quelques prairies inondables en bord de Douze dont certaines se trouvent dans le site Natura 2000. Cette espèce est protégée à l'échelle de la région Occitanie.



En 2013, un ensemble de prairies inondables du site Natura 2000 abritant une population de fritillaires a été mis en culture. La réglementation sur les espèces protégées interdisant leur destruction, la prairie a donc dû être remise en place. Depuis cet incident, l'Adasea du Gers en tant qu'animateur du site Natura 2000 réalise de la médiation auprès des différents propriétaires et fermiers de ces parcelles.

L'Adasea réalise également chaque année un suivi de ces prairies et de l'évolution de la population de fritillaires. Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) apporte également un appui technique sur le suivi et la résilience de cette population.



En mars 2021, le CNBPMP est venu tester un nouveau protocole de suivi à l'aide d'un drone. L'objectif de cette expérimentation est de détecter les pieds de fritillaires, au moment de la floraison, pour réaliser un comptage de manière plus rapide et exhaustif. Les images obtenues par drone vont être comparées aux dénombrements effectués au sol dans des quadrats et un transect. Si les résultats sont concluants un suivi annuel par drone pourra être mis en place.

Bonne nouvelle, les suivis annuels depuis 2014 montrent une augmentation de la densité de pieds de fritillaires mais également une expansion de la répartition sur ces parcelles.

## Pour en savoir plus

### Gestion administrative et financière

#### PETR Pays d'Armagnac

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays  
BP 3 32800 ÉAUZE

Contact : Philippe DUDEZ (Directeur)  
direction-armagnac@orange.fr — 05 62 08 26 57  
Site internet: <http://www.pays-armagnac.fr>

### Services de l'État

#### DDT Direction Départementale des territoires

1 place du Foirail  
32009 AUCH CEDEX  
Contact : Franck LEBLANC  
05 62 61 46 46

### Animation et Montage des dossiers

#### ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère  
CS 70161 32003 AUCH CEDEX  
a032@adasea.net — 05 62 61 79 50  
Site internet: <http://www.adasea32.fr/>

### Sensibilisation grand public et scolaires

#### CPIE Pays Gersoises

16 Rue Delort  
32300 MIRANDE  
[contact@cpie32.org](mailto:contact@cpie32.org) — 05 62 66 85 77  
Site internet: <http://www.cpie32.org/>

### Forêt

#### CRPF Occitanie

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère  
CS 70161 32003 AUCH CEDEX  
Contact : Florent NONON  
florent.nonon@cnpf.fr — 05 62 61 79 16

Animation et bulletin financés par



Disponible en version numérique  
Élaboré par l'ADASEA 32 en mars 2021  
Crédits photos : ADASEA du Gers, CPIE  
Pays Gersoises.

PROJET COFINANÇÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES